



SOMMAIRE

Introduction

L'objectif de ce projet est de favoriser l'inclusion sociale des migrants (y compris les réfugiés, les demandeurs d'asile, les ressortissants de pays tiers et les personnes sous protection subsidiaire), indépendamment de leur identité raciale et ethnique, de leur sexe, de leur âge et de leur orientation sexuelle, en France, à Chypre, en Grèce, en Allemagne et en Italie.

Le PR1, « Identification des besoins locaux et nationaux en matière d'inclusion sociale », vise à collecter des données et des informations, à créer le contenu de l'application Web qui sera développée dans le cadre du PR2, et à favoriser l'inclusion sociale des migrants dans les pays partenaires.

Ce rapport est structuré comme suit : la première partie décrit la méthodologie suivie pour la recherche ; la deuxième partie consiste en une recherche documentaire, qui comprend des statistiques, les principales politiques concernant les secteurs les plus pertinents de l'intégration des migrants dans les pays partenaires, ainsi que les faits et les défis détectés au cours du processus d'intégration. La troisième partie est consacrée à l'analyse de la recherche sur le terrain menée à la fois avec des ressortissants de pays tiers et avec des professionnels travaillant avec des populations migrantes. Des conclusions sont fournies pour donner une vue comparative des résultats extraits ainsi que des recommandations sur la façon dont ces résultats peuvent être utilisés pour une meilleure intégration des migrants. A la fin des documents, l'équipe de recherche présente les outils utilisés pour la recherche sur le terrain et les initiatives d'intégration évaluées comme des pratiques bonnes ou prometteuses dans les pays partenaires.

Méthodologie

Recherche documentaire

Cette partie de la recherche documentaire a été menée sur la base des données les plus récentes disponibles au niveau national. La recherche documentaire a un impact important sur le projet car elle constitue l'étape qui dépeint la situation actuelle de la migration dans les pays partenaires et présente les besoins communs qui ont été enregistrés jusqu'à présent et donne une idée de ce qui est nécessaire pour aider les migrants à surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Enquête de terrain



Les outils

Pour identifier les besoins et les défis auxquels sont actuellement confrontés les migrants, les partenaires, avec l'aide d'associations et d'experts, ont créé et distribué deux questionnaires différents : a) un questionnaire pour les migrants et b) un questionnaire pour les professionnels travaillant avec les migrants.

Les recherches et le consortium de pays partenaires

A **Chypre**, SYNTHESIS a invité les migrants qui vivent dans le pays à participer à la recherche par le biais d'un casting ouvert. L'équipe a également utilisé ses contacts et ceux collectés auprès des organisations de migrants pour atteindre un nombre spécifique de réponses dans les délais.

Pour la **France**, dans un premier temps, une liste antérieure d'entités travaillant avec les migrants et leur contact a été identifiée par le GIP FIPAN par une recherche en ligne. Dans un deuxième temps, un contact a été établi par téléphone et par e-mail avec les associations et les professionnels travaillant avec les migrants identifiés afin d'expliquer les objectifs du projet et les détails des entretiens. Faire remplir les questionnaires aux migrants a été quelque peu délicat en raison des conditions de vulnérabilité et des problèmes de relation de confiance rencontrés dans le travail avec ce public.

Dans le cas de l'**Allemagne**, Impact Circles e.V. a utilisé son réseau professionnel et personnel sur les canaux de médias sociaux tels que Facebook, les groupes WhatsApp et LinkedIn. Ils ont également utilisé leur réseau d'organisations locaux pour faire circuler l'enquête d'évaluation afin d'atteindre différentes nationalités de migrants.

Dans le cas du partenaire **grec**, KMOP, une approche quantitative a été privilégiée avec la création (en anglais), la traduction (en grec et en français) et la diffusion du questionnaire susmentionné ciblant les populations migrantes.

Dans le cas de l'**Italie**, le partenaire HT a interrogé des demandeurs d'asile, des réfugiés, des détenteurs de toute forme de protection et des ressortissants de pays tiers. La plupart des migrants interrogés en Italie appartiennent à la catégorie des demandeurs d'asile et des détenteurs de toute forme de protection.

Les indicateurs de vulnérabilité¹

Les indicateurs de vulnérabilité se **basent** sur les lois érigées par les droits de l'homme et peuvent servir **d'appui** pour trouver des lignes communes aux difficultés **que vivent** les migrants et les raisons **qui les poussent à fuir** leurs pays. Par conséquent, les indicateurs de vulnérabilité

¹ Organisation internationale pour les migrations, OIM (2019). Manuel de protection et d'assistance pour les migrants vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux abus. Récupéré à partir de <https://publications.iom.int/books/iom-handbook-migrants-vulnerable-violence-exploitation-and-abuse>



décrivent les situations auxquelles les migrants sont confrontés ou qui peuvent découler d'une série de facteurs situationnels ou personnels qui peuvent être liés à la personne, aux circonstances familiales, à la communauté et au contexte social, ainsi que des facteurs structurels tels que les conditions politiques, économiques, sociales et environnementales qui influencent le cadre dans lequel les migrants sont placés.

Analyse des données récoltées sur le terrain - Migrants

Le profil des participants

Les partenaires ont réussi à contacter par le biais d'entretiens et de questionnaires 230 migrants, ressortissants de pays tiers, réfugiés et demandeurs d'asile résidant dans les cinq pays participants. En ce qui concerne **leurs pays d'origines**, la plupart des participants venaient surtout de pays asiatiques et africains. Très peu arrivaient de pays européens ou américains. L'âge des participants de l'étude variait de 11 à 80 ans, et était différent dans les pays partenaires, bien que la majorité ait principalement entre 21 et 50 ans.

La plupart des participants ont voyagé seuls dans les pays du consortium, la pandémie de Covid-19 ayant affecté le voyage de la moitié d'entre eux.

Les expériences dans les pays d'accueil : besoins et défis

Le début de l'étude visait à étudier les difficultés rencontrées par les migrants. Les besoins des personnes en déplacement sont nombreux et variés dans tous les pays partenaires ; en considérant l'ensemble des réponses, les besoins les plus cités sont de trouver un endroit pour dormir, de trouver une aide juridique et de recevoir une aide administrative.

Expérience dans le pays d'accueil : informations reçues/disponibles

La deuxième unité d'analyse concerne l'accès à l'information. Les participants de presque tous les pays partenaires ont souligné le besoin d'informations juridiques et administratives sur la procédure d'asile, suivies d'informations sur la recherche d'un logement et sur le système de soins et d'accès à la santé. Les participants en **Allemagne** ont mentionné leur intérêt pour l'apprentissage du système fiscal et l'accès à des cours d'allemand et d'arabe (pour leurs enfants). Il est aussi important pour eux de trouver des médecins parlant arabe ou anglais.

Pour pallier à ces besoins en information, la plupart des participants ont effectué des recherches avant ou après leur arrivée dans les pays du consortium, en utilisant internet et les réseaux sociaux,

les journaux, le bouche à oreille ou en demandant à leurs parents et amis déjà sur place. La plupart d'entre eux ont déclaré être déçus par la difficulté de l'accès à l'information.

Indicateurs de vulnérabilité

Un élément innovant de la recherche sur le terrain de *STAGE* avec les populations migrantes est l'application des indicateurs de vulnérabilité introduits par l'OIM. Une série de facteurs individuels, familiaux, communautaires et structurels font courir aux participants migrants le risque d'être victimes de violence, d'exploitation et d'abus avant, pendant ou après la migration. Ces facteurs peuvent aussi les protéger, en améliorant leur capacité à éviter, à faire face ou à se remettre d'un préjudice.

À **Chypre**, il est devenu évident que le genre (facteur individuel), la taille de la famille (facteur familial) et le respect des droits de l'homme dans le pays d'accueil (facteur structurel) constituent des facteurs de protection pour les participants migrants. Il a été mentionné que Chypre est un pays sûr pour les femmes (genre - facteur individuel) qui, en tant qu'État membre de l'UE, a été choisi par les participants parce qu'ils recherchaient la sécurité (respect des droits de l'homme - facteur structurel). D'autre part, l'orientation sexuelle et le manque d'accès à l'argent/l'instabilité financière à Chypre ont été reconnus comme des facteurs à risque.

En **France**, les migrants ont mentionné une série de *facteurs à risque* qui ont contribué à leur départ de leurs pays d'origine. Des facteurs individuels, tels que le genre et l'orientation sexuelle, ont poussé certaines femmes et un participant homosexuel à fuir pour tenter d'échapper aux mariages forcés, aux mutilations sexuelles et à la mort. La violence domestique et/ou le rejet ont été les deux facteurs de risque familiaux et domestiques détectés, et les difficultés d'accès aux soins et à la santé et à une éducation de qualité dans les pays d'accueil ont été reconnues comme les facteurs communautaires. Des facteurs structurels, tels qu'un gouvernement corrompu et les guerres, ont également été mentionnés.

En **Italie**, les *facteurs à risque* mentionnés sont des facteurs individuels tels que l'âge, le genre, le fait de voyager seul, les expériences de violence et l'incapacité à communiquer dans la langue nationale, qui placent de nombreux participants dans une position de vulnérabilité. En outre, parmi les participants, il y avait des mineurs non accompagnés qui ont pu être exposés à des événements traumatisants. Il a été mentionné l'insécurité des femmes voyageant seules dans des pays à risque, ce qui les expose à de la violence sexiste. Un facteur de protection est que certaines participantes ont déclaré avoir de la famille ou des amis en Italie qui les ont aidées à leur arrivée. En examinant les facteurs communautaires et structurels, de nombreuses personnes interrogées ont déclaré avoir fui leur pays en raison d'un accès inégal aux ressources disponibles (facteurs communautaires) et de la guerre et de l'instabilité politique (facteurs structurels).

En **Grèce**, les données révèlent des facteurs de protection et de risque. La plupart des risques sont liés à des facteurs individuels tels que le fait de voyager seul et la connaissance de la langue grecque, qui peuvent constituer un obstacle à l'intégration. En tant que facteur structurel, les procédures bureaucratiques longues et complexes constituent un indicateur de risque pour un pourcentage considérable de 76%. En tant que facteur individuel de protection, la plupart des participants connaissaient les lois nationales, leurs droits et obligations juridiques et les documents nécessaires en termes de logement, d'entrée dans le système éducatif, de marché du travail et d'accès aux services de santé (facteurs individuels). Le facteur communautaire protecteur est leur acceptation au soutien des migrants, des associations locales, nationales et internationales. Un autre facteur de protection est le soutien du risque reçu par les associations.

L'analyse des données faites en **Allemagne** a mis en lumière les facteurs communautaires et structurels. L'Allemagne est un choix attrayant si l'on considère les facteurs communautaires tels que les études universitaires, le niveau élevé des services fournis et la facilité à se renseigner sur les possibilités d'emploi. En tant que facteurs structurels, l'Allemagne est reconnue comme un pays de liberté et d'égalité.

Analyse des données récoltées sur le terrain - Experts et professionnels

Profil des participants

Les partenaires du consortium ont réussi à faire participer 34 experts et professionnels à leurs recherches en utilisant différents outils (c'est-à-dire des entretiens, des discussions de groupe et des questionnaires). À **Chypre**, deux experts et trois professionnels pleinement qualifiés ont pris part à la phase de recherche. Leur force était d'avoir plusieurs années d'expérience et de travail avec les migrants. Le statut juridique de leur groupe cible comprend les demandeurs d'asile, les réfugiés, les bénéficiaires de la protection internationale, les ressortissants de pays tiers, les travailleurs domestiques, les réfugiés réinstallés et les étudiants universitaires.

Les 11 professionnels **français** avaient un parcours similaire avec des activités de médiateurs sociaux pour aider les migrants à trouver un logement, à obtenir des papiers officiels, un emploi et les accompagner dans plusieurs démarches administratives.

En **Allemagne**, 7 professionnels et experts de différentes entités ayant plusieurs années d'expérience de travail avec les migrants et les réfugiés ont pris part à l'étude. Ils ont travaillé avec une variété de catégories de migrants. Les services fournis étaient a) une assistance psychologique, juridique et sociojuridique, b) un accompagnement vers l'emploi et la formation, c) une médiation culturelle, et d) une assistance indirecte via la coordination du personnel.

En **Grèce**, les 4 expertes étaient des femmes expérimentées dans les affaires de migration, avec plusieurs années d'expérience avec des jeunes en tant que psychologues et travailleuses sociales. Les expertes avaient travaillé dans des ONG dans le nord de la Grèce.

En Italie, les 7 professionnels et experts travaillaient au sein de différentes entités, avec plusieurs années d'expérience en matière de migration, d'assistance juridique et sociojuridique, d'orientation professionnelle et de formation, de médiation culturelle, d'assistance indirecte via la coordination du personnel.

Besoins de formation des professionnels

Le résultat 3 du projet (PR3) est consacré au développement d'un programme de renforcement des capacités pour les mentors et les formateurs adultes de ressortissants des pays tiers. Les participants ont pu partager leurs expériences et leurs réflexions sur le sujet. Les mentors ont pu faciliter l'accès à l'information, et expliquer ou orienter les migrants vers les bons services. À cet égard, il est important de noter que les migrants ayant subi des violences institutionnelles ou des expériences traumatisantes peuvent être réticents à faire confiance à des personnes inconnues et à des informations provenant de sources inconnues. Par conséquent, les données recueillies dans les cinq pays donnent lieu à certaines recommandations pour le contenu du PR3, comme suit :

- Offrir plus d'outils pour le soutien psychologique et juridique holistique de leurs bénéficiaires.
- Apporter suffisamment d'informations de base sur les conditions de séjour, les devoirs et les droits des migrants, et les numéros nécessaires (par exemple, les numéros d'urgence, les numéros des centres médicaux, des agences gouvernementales et des ambassades).
- Fournir des cours de formation en gestion de vulnérabilités, respect, empathie, capacité d'écoute, communication interculturelle, différentes approches d'accompagnement pour répondre aux différents profils de leurs bénéficiaires, plus d'informations sur la santé mentale des migrants, en particulier le syndrome de stress post-traumatique (SSPT).
- Fournir des cours de formation aux compétences non techniques (soft skills) pour les outils d'intégration en dehors du système d'accueil.

Les mentors devraient avoir les compétences et les qualifications suivantes afin de soutenir les migrants dans leurs démarches :

1. des connaissances concernant la culture, l'histoire et le mode de vie des migrants en fonction de leur pays d'origine et de ses spécificités ;

2. la réalité du pays de résidence (par exemple, le cadre juridique, les procédures bureaucratiques, les possibilités d'éducation et le marché du travail) ;
3. les choses à faire et à ne pas faire dans une relation de mentorat - attentes et limites ;
4. les valeurs fondamentales, par exemple l'acceptation, l'égalité, la compréhension, l'empathie.

Compte tenu de la structure de ces sessions de formation, les ateliers devraient être réguliers et consacrés à un sujet différent à chaque fois, contenant des parties théoriques, pratiques et expérimentales, réunissant migrants et futurs mentors.

Conclusion et recommandations

Le compte rendu visait à cartographier les besoins, les lacunes et les défis auxquels sont confrontés les nouveaux arrivants lors de leur arrivée dans les pays du consortium (Chypre, France, Grèce, Italie et Allemagne). Dans ces pays, les politiques migratoires et les opportunités offertes sont lentes et ne sont pas adaptées à la réglementation des besoins des migrants. Par conséquent, les besoins des nouveaux arrivants sont nombreux et variés, la compréhension des langues nationales et la bureaucratie étant en tête de leurs préoccupations.

Les professionnels et les experts travaillant avec des personnes issues de l'immigration partagent leur vision pour un meilleur soutien aux personnes en mouvement. Les participants italiens ont proposé de renforcer la présence institutionnelle et les fonds consacrés à la migration, en créant un réseau fort entre les territoires. Ils ont recommandé une plus grande accessibilité à l'administration avec le soutien de médiateurs culturels. Les services de mentorat pour migrants coordonnés par les services institutionnels ont été salués, appréciant la valeur du soutien de leurs pairs. De même, les participants allemands ont applaudi la promotion des possibilités de mentorat et l'implication des migrants dans la planification des actions publiques. Les participants chypriotes ont encouragé la présence du mentorat pour une coexistence et une connexion plus efficace entre les migrants et les citoyens locaux.

Le programme *STAGE* apporte un vivier de mentors et un espace pour le processus de mise en relation mentor-mentoré par le biais d'un site internet, et vise à développer un programme de renforcement des capacités pour les mentors (et les formateurs ressortissants de pays tiers pour adultes) afin d'enseigner aux parties prenantes les compétences dont elles ont besoin pour devenir des mentors de personnes issues de l'immigration et pour offrir la meilleure orientation et le meilleur soutien possible aux migrants.

Les partenaires de *STAGE* ont inclus le modèle des déterminants de la vulnérabilité des migrants introduit par l'OIM, ce qui a conduit à une conception fonctionnelle de l'application *STAGE* pour les personnes vulnérables. Ces indicateurs de vulnérabilité fournissent une recommandation, en ce qui concerne le contenu, les services pour les personnes potentiellement vulnérables et qui devraient également être inclus, par exemple, les services ciblant les personnes handicapées, les victimes de la traite humaine, les mères célibataires avec enfants, les personnes affectées par des maladies chroniques ou des problèmes de santé mentale, les mineurs non accompagnés, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes faisant parti de la communauté LGBTQIA+ et les survivants de violences institutionnelles. Les informations doivent être présentées dans un langage simple pour que les nouveaux arrivants puissent comprendre la langue du pays d'accueil. En outre, la présence d'un contenu verbal intégré à des éléments visuels, tels que des images, des icônes et des médias, pour faciliter l'apprentissage via des canaux multiples. L'accessibilité des informations doit être aisée, grâce à des filtres de recherche et à la catégorisation des contenus. En outre, l'application Web doit être conviviale, les étapes de l'inscription doivent être peu nombreuses et la récupération du mot de passe de l'utilisateur doit être intuitive. Par conséquent, l'utilisation de ces indicateurs de vulnérabilité contribuera à rendre *STAGE PR2* plus accessible, plus inclusif et plus efficace.

Défis pour l'accès à l'éducation et l'apprentissage de la langue

Le rapport permet un éclaircissement sur le cadre des pays d'accueil concernant l'accès à l'éducation et à l'apprentissage de la langue des personnes issues de l'immigration et les défis auxquels elles sont confrontées dans ces secteurs. Parmi les principaux types de défis signalés dans les pays du consortium figurent les lacunes institutionnelles à l'école, les lacunes bureaucratiques et systémiques et la xénophobie : les lacunes institutionnelles comprennent le manque de formation orientée et interculturelle dans les institutions linguistiques et, en tant que telles, entraînent la ségrégation et l'isolement des élèves. Ce type de lacune met la pression sur les autorités scolaires et les enseignants qui se sentent parfois peu soutenus pour gérer des classes multiculturelles et diverses. C'est particulièrement le cas dans les régions où la proportion d'élèves issus de l'immigration est élevée. Les lacunes systémiques et les obstacles bureaucratiques comprennent la demande constante de documents juridiques et administratifs que les migrants ont du mal à obtenir, l'accès problématique à l'éducation dans les centres de premier accueil, la grande difficulté pour les migrants de satisfaire les exigences fixées par les lois sur l'enseignement supérieur et l'absence de droit de demander des aides financières destinées aux étudiants. La xénophobie n'est pas institutionnelle et n'a été signalée que dans le cas de la Grèce comme ayant un impact sur l'éducation des migrants.

Défis bureaucratiques et du système administratif

Le compte rendu se concentre également sur les défis posés par les systèmes administratifs du pays d'accueil aux migrants. L'existence de lacunes bureaucratiques, de retards, de réglementations juridiques compliquées et de procédures bureaucratiques crée un environnement peu convivial pour les migrants qui souhaitent obtenir tous les documents juridiques nécessaires. Le manque de flexibilité des services compétents et la longueur des procédures bureaucratiques sont considérés comme des facteurs cruciaux conduisant à une détresse accrue des migrants. Parmi les éléments les plus significatifs de cette détresse figurent le langage compliqué des documents juridiques, les retards administratifs, les difficultés à fixer un rendez-vous avec les autorités publiques et la résistance de l'administration publique à adapter les procédures pour répondre aux besoins des migrants. Outre les migrants, l'existence de ces facteurs exerce une pression supplémentaire sur les gouvernements et les autorités locales des pays d'accueil, qui doivent faire face à un nombre accru de demandes d'asile et à la surpopulation des centres d'accueil et d'hébergement et des centres de détention.

Analyse des données de recherche sur le terrain - Migrants

Profil des participants

La grande majorité des participants à l'étude dans tous les pays partenaires provenaient des continents africain et asiatique, tandis que la tranche d'âge était diversifiée parmi les pays du consortium. La majorité d'entre eux ont voyagé seuls vers les pays d'accueil, tandis qu'une proportion significative d'entre eux a été affectée par le COVID-19 tout au long de leur voyage vers les pays partenaires.

Le rapport traite des besoins des personnes issues de l'immigration pendant la phase initiale de leur arrivée dans les pays d'accueil. Les principaux premiers besoins sont les suivants : comprendre la langue, trouver une médiation avec les organismes publics et un soutien juridique, et trouver un lieu de résidence sûr et un abri où dormir.

Analyse de la recherche documentaire

Statistiques et données sur la migration

Les flux migratoires, comme le montrent un nombre croissant de preuves, sont liés aux transformations mondiales concernant les changements économiques, sociaux, politiques, environnementaux, industriels et technologiques.

Selon le portail de données sur les migrations (2020), 190 400 migrants internationaux, pour une population totale estimée à 1,2 million de personnes, se sont documentés à **Chypre** à la mi-2020. Sur la base de ces données, le nombre total d'immigrants était de 173 200.

La même année, en **Grèce**, le nombre total d'arrivées a atteint 84 221, en provenance d'Albanie (36%), d'Afghanistan (14,4%), du Pakistan (10,6%), de Géorgie (7,4%) et d'Irak (7,1%). En ce qui concerne le statut juridique des personnes en déplacement, le nombre de demandeurs d'asile en 2020 était de 40 559 au total ; 26 371 (33%) étaient des réfugiés reconnus et 7 954 (10%) étaient éligibles à la protection subsidiaire. Dans le même temps, un grand nombre de demandes (28%) ont été rejetées.

En 2020, 1,1 million de réfugiés, 295 205 demandeurs d'asile et 15 320 apatrides vivaient en Allemagne. Les principaux pays d'origine des réfugiés et des demandeurs d'asile étaient la Syrie, l'Afghanistan et l'Irak. Environ 50% des nouveaux arrivants sont arrivés en **Allemagne** en provenance d'un pays de l'UE (Roumanie, Pologne, Bulgarie), 13% d'Asie, 4% d'Afrique et 3% des États-Unis.

Selon l'INSEE, 7 millions de migrants vivaient en **France** en 2021, soit environ 10 % de la population française totale. Trente-six pour cent (36%) d'entre eux ont obtenu la nationalité française. En 2020, la France a délivré 271 675 titres de séjour, chiffre qui n'a cessé d'augmenter pour atteindre 21,9 % en 2021. En 2021, les nouveaux arrivants sont principalement originaires d'Afghanistan, de Côte d'Ivoire, du Bangladesh, de Guinée et de Turquie.

La même année, une tendance à la baisse de la population d'origine étrangère présente en Italie a été constatée (de 5 306 548 résidents en 2020 à 5 035 643 en 2021). Dans l'ensemble, les étrangers représentaient environ 10 % de la population au 1er janvier 2021, comme le souligne l'ISMU (2021). En ce qui concerne les demandes d'asile, l'Italie, grâce à sa position centrale en mer Méditerranée, figure parmi les cinq premiers pays européens en termes de premier dépôt de demandes. Les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile en 2021 ont été le Pakistan (13%), le Bangladesh (13%), la Tunisie (13%), l'Afghanistan (11%) et le Nigeria (10%). En 2021, l'Italie a rejeté 56% des demandes d'asile. Les rejets par pays d'origine sont plus importants pour la Tunisie (92%), le Bangladesh (85%), l'Égypte (84%) et le Maroc (83%). Les données sur la protection internationale par pays d'origine montrent qu'une forme de protection a été accordée principalement aux personnes originaires d'Afghanistan, de Somalie, du Venezuela et d'Irak.

Les données ci-dessus dépeignent un paysage multiculturel dans les pays du consortium, dans lequel le nombre de personnes en mouvement, principalement originaires d'Asie de l'Est et d'Afrique du Nord, est considérablement élevé. Cette réalité a obligé les gouvernements à évaluer de manière critique et à adapter leurs politiques migratoires préexistantes aux besoins et aux demandes en constante évolution. Un résumé de ces politiques est présenté ci-dessous.

Politiques migratoires nationales

Les politiques de migration constituent un élément central de l'UE et des pays membres, où il existe des lois, des règlements et des décrets nationaux concernant les migrants, les procédures d'asile, les conditions d'accueil, la détention et le contenu de la protection.

Par exemple, à **Chypre**, les actes législatifs pertinents sont : a) la loi sur les réfugiés de 2000 (6(I)/2000), b) la loi sur les étrangers et l'immigration (Cap.105), c) la loi sur les droits des personnes arrêtées et détenues de 2005 (163(I)/2005), d) la loi sur l'aide juridique de 2002 (165(I)/2002), e) la loi sur le registre civil de 2002 (141(I)/2002), et une série de décrets ministériels (par exemple, 308/2018, 140/2019, 228/2019, 297/2019). En **Italie**, le principal cadre juridique en matière de migration et d'intégration est le décret législatif 286/1998 et ses amendements.

La législation nationale est également fondée sur des traités et conventions bilatéraux, tels que la Convention de Genève relative au statut des réfugiés (1951, ratifiée par la **Grèce** en 1959) et le Protocole de New York (1967, adopté par la **Grèce**).

Il est également formulé sur la base des plans d'action de la Commission européenne, tels que le Pacte européen sur les migrations et l'asile (adopté par la **France** en 2008) et le nouveau pacte sur les migrations et l'asile (adopté par **Chypre** et la **Grèce** en 2021).

Sur la base des recommandations du CE, les cadres législatifs nationaux sont encore réformés, les plus récents étant la loi sur l'asile et l'immigration (**France**, 2018), le plan national pour l'intégration des migrants (**Chypre**, 2021) et la stratégie nationale d'intégration (**Grèce**, 2021). De même, les principaux actes législatifs de l'**Italie**, disponibles dans le rapport national de la base de données d'information sur l'asile (AIDA), sont également le résultat de l'adoption/de la mise en œuvre des directives de l'UE sur le régime d'asile européen commun (RAEC).

Toutefois, en **Italie**, ce sont les municipalités qui détiennent les principales responsabilités en termes de définition de mesures d'intégration concrètes et de mise en œuvre des politiques (CE, Gouvernement et lois sur les politiques d'intégration migratoire en Italie). En **Allemagne**, il y a eu une forte collaboration entre le secteur public et le secteur privé pour faciliter l'intégration et l'inclusion des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile dans la communauté allemande. Par exemple, il y a eu quelques réformes dans les politiques allemandes pour augmenter la disponibilité globale des mesures d'intégration en offrant des cours d'intégration.

Besoins et défis dans le processus d'intégration

Les personnes en déplacement qui souhaitent s'installer dans les pays partenaires (c'est-à-dire Chypre, la France, l'Allemagne, la Grèce et l'Italie) sont confrontées à plusieurs obstacles qui



entravent leur intégration et leur donnent le sentiment d'être mal accueillies et/ou exclues. Ces défis ont été maximisés ces dernières années depuis le pic des flux migratoires après 2015 et la rupture de la pandémie en 2020. L'aggravation de la crise économique en Europe et, par conséquent, l'augmentation des inégalités, ainsi que la propagande anti-migrants largement répandue et la criminalisation de la solidarité, ont renforcé un sentiment anti-migrant et un accueil hostile de ces derniers. Les principaux domaines dans lesquels les migrants sont confrontés à des défis majeurs sont en effet les principaux aspects de la vie d'une personne : l'emploi, le logement, l'éducation et l'entrée dans le système administratif.

Défis concernant l'accès au marché du travail

Le marché du travail et les opportunités d'emploi pour les personnes reconnues comme réfugiés à **Chypre** sont limités en nombre ainsi que dans les secteurs et les postes, tandis que ceux qui se voient refuser le statut de « demandeurs d'asile » restent sans emploi ou se voient offrir des emplois au « marché noir » (travail non déclaré) et dans des environnements scandaleux, ce qui entraîne des violations des droits sociaux fondamentaux. La même situation est rapportée en **Grèce** avec un taux de chômage élevé et la concurrence des migrants avec les travailleurs-candidats nationaux. Cette situation s'est détériorée avec les conditions économiques difficiles du pays. Le taux de chômage des ressortissants de pays tiers est plus de deux fois supérieur à celui des nationaux en **France**, où les barrières linguistiques et le manque de reconnaissance des qualifications professionnelles entravent l'intégration des migrants sur le marché du travail. Ce dernier obstacle est également signalé en **Italie**, pays qui offre aux réfugiés un accès inconditionnel au marché du travail. Les migrants ne sont cependant pas toujours conscients de leurs droits et il est facile d'être victime d'exploitation ou d'autres formes d'emploi, tandis que de nombreux employeurs n'ont pas les connaissances nécessaires pour s'orienter dans le cadre réglementaire relatif à l'embauche de demandeurs d'asile, surtout si ces derniers ne disposent que du récépissé ou de la demande de renouvellement du permis de six mois.

La durée et la complexité des procédures administratives représentent un défi majeur pour l'accès des migrants au marché du travail dans les **quatre pays** partenaires (Chypre, Grèce, France, Italie). D'autre part, l'**Allemagne**, qui est l'une des destinations les plus recherchées par les migrants hautement qualifiés et l'un des pays où le taux de chômage est le plus bas. Il y est exigé la certification des qualifications ainsi que leur reconnaissance par les autorités allemandes ou par des associations professionnelles pour pouvoir accéder à certaines professions, ce qui entraîne une concurrence en matière d'emploi et des retards dans la recherche d'un emploi.

Défis concernant le droit au logement

L'accès des migrants et des réfugiés à un logement décent et stable constitue une autre partie de leur parcours d'intégration qui comporte de nombreux obstacles dans tous les pays partenaires. Malgré leurs spécificités, tous les pays mentionnés semblent avoir des mesures inadéquates en matière de logement des migrants.

Plus précisément, à **Chypre**, en **Grèce** et en **Italie**, les ressortissants de pays tiers sont confrontés à de plus grandes difficultés que les locaux pour trouver un logement, en raison de leur statut juridique, de leur emploi instable/manque d'emploi, comme indiqué dans la section précédente, de leur manque d'antécédents en matière de crédit et de garanties financières, et ils font l'objet de méfiance, de racisme et de discrimination de la part des propriétaires. Ils finissent par trouver des solutions sur le marché noir du logement, dans des appartements surpeuplés, qui sont souvent sous-loués, dans des maisons abandonnées, dans des logements de mauvaise qualité ou, même, par rester sans abri (Asylum Information Database, 2022).

En **Grèce**, il n'existe pas d'aide financière pour le logement (comme les APL), ni de structures réservées aux réfugiés statutaires ou aux bénéficiaires de la protection subsidiaire. Ils peuvent demander un logement dans les quelques logements publics, mais il est difficile d'être accepté, car ces endroits, qui accueillent également des sans-abris nationaux, sont toujours surpeuplés et reçoivent constamment de nouvelles demandes de logement.

En **France**, si les migrants peuvent demander un logement social, comme les ressortissants français, l'attente est souvent très longue, pour eux aussi. Cependant, les migrants peuvent rencontrer des difficultés supplémentaires liées à la maîtrise de la langue, aux différences culturelles, à la couleur de leur peau et à d'autres discriminations. Cependant, il est très important que la réglementation de « la trêve hivernale » qui interdit les expulsions pendant les mois les plus froids de l'année (en 2021-2022 du 01/11/2021 au 31/03/2022) s'applique également aux migrants.

Trouver un logement, surtout à long terme, en **Allemagne** est la première question essentielle pour les migrants et les réfugiés qui s'installent dans ce pays, en raison du manque de stabilité du logement. Les personnes devraient idéalement commencer à chercher au moins 4 mois avant de s'installer en Allemagne et être prêtes à louer n'importe quel appartement qu'elles trouvent sans hésiter, qu'il soit situé en dehors du centre-ville ou en banlieue.